

MAROC

Avril 2021

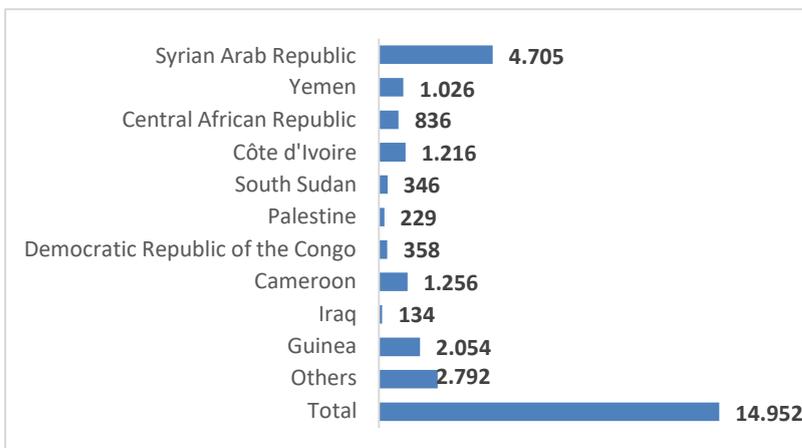
Le Maroc est à la fois un pays d'accueil et de transit avec sur son territoire 14.952 réfugiés et demandeurs d'asile originaires de plus de 45 pays.

Le HCR assure l'accès aux procédures d'asile ainsi que la protection des réfugiés au Maroc tout en travaillant étroitement avec les autorités marocaines dans le cadre de la Politique Nationale d'Immigration et d'Asile (PNIA).

Avec la crise sanitaire du COVID-19 le HCR et ses partenaires travaillent activement pour assurer le maintien des services à la fois physiquement et à distance pour les réfugiés au Maroc.

POPULATION SOUS MANDAT DU HCR

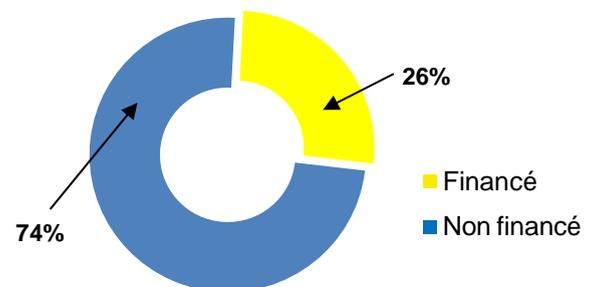
Au 31 Mars 2021 : 8 491 réfugiés et 6 461 demandeurs d'asile soit un total de 14 952 personnes.



BESOINS DE FINANCEMENT EN 2021 (AU 31 MARS)

8,9 millions USD

requis pour couvrir les opérations du HCR Maroc



Les réfugiés sont enregistrés dans **77 localités** à travers le Maroc.

PRESENCE DU HCR

Personnel :

- 37 nationaux
- 5 internationaux
- 2 VNU
- 1 VIM

Bureau :

- 1 bureau situé à Rabat



Mokhtar et Alâa, réfugiés syriens et pâtisseries à la médina de Rabat.

En synergie avec les partenaires

- Le Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger (MAEC) est l'interlocuteur principal du HCR. Le HCR collabore également avec des ministères clefs, la gendarmerie royale, les structures académiques et d'autres institutions.
- Le HCR s'engage activement avec ses partenaires : la Fondation Orient-Occident (FOO), l'Association marocaine de planification familiale (AMPF), l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH), l'Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE) ainsi que le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH).
- A Oujda, Tanger, Casablanca et Fès, le HCR a mis en place des groupes de travail de protection (GTP) visant à mieux identifier et protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile. Ces groupes sont composés d'acteurs de la société civile, de partenaires institutionnels et de commissions régionales pour les droits humains.
- Dans un contexte de mouvements mixtes, le HCR et l'OIM co-président un groupe de travail conjoint sur la Migration et l'Asile (GTMA) en soutien à l'implémentation des deux pactes mondiaux sur la Migration et l'Asile ; et en soutien à la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile.
- Dans l'esprit du Pacte mondial pour les réfugiés (2018) et du Forum Mondial sur les réfugiés (2019), le HCR est activement engagé et collabore avec une grande variété de partenaires notamment les réfugiés eux-mêmes, les médias, les autorités régionales et municipales, les organisations de la société civile et les membres des milieux économiques, sociaux, culturels, religieux, sportifs, du secteur privé, pour améliorer l'espace de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile.
- Aux côtés des agences de l'ONU, le HCR est impliqué dans le processus UNDAF (United Nations Development Assistance Framework) ainsi que dans les groupes thématiques sur la migration, le genre, le SIDA, la traite, l'éducation, la jeunesse, la communication (UNCG) et le suivi-évaluation. En septembre 2016, le HCR ainsi que d'autres agences des Nations Unies ont signé conjointement un cadre de programmation commun avec le MCMREAM, afin d'appuyer la mise en œuvre de la **Politique Nationale d'Immigration et d'Asile**.

Le contexte COVID-19

Pour faire face à la situation globale du COVID-19 et endiguer sa propagation, le Gouvernement du Maroc a rapidement pris des mesures essentielles de santé publique, dès le début de la crise. Ces mesures se sont accompagnées d'un plan de réponse national dans le secteur de la santé incluant toutes les populations résidant sur son territoire.

En soutien et en complément des mesures prises par le Gouvernement marocain, **le HCR s'est rapidement adapté afin de continuer à répondre aux besoins spécifiques de protection et d'assistance des réfugiés et des demandeurs d'asile qui n'ont cessé de croître.** Ces populations, travaillant principalement dans le secteur informel, ont été particulièrement affectées par la crise, avec peu ou pas d'accès à des sources de revenu, une exacerbation des vulnérabilités déjà existantes et un nombre croissant de réfugiés en besoin d'assistance humanitaire pour subvenir à leurs besoins de base. Malgré l'allègement des mesures de restriction de mouvement à compter du mois de Juin 2020, les effets socio-économiques continuent d'impacter profondément les réfugiés et les demandeurs d'asile au Maroc.

En fonction des mesures en vigueur qui continuent d'évoluer en 2021, le HCR et ses partenaires travaillent activement pour assurer l'accessibilité de leurs services à la fois physiquement et à distance pour les réfugiés au Maroc. Les lignes d'assistance téléphonique pour la protection continuent d'être actives et constituent un point de contact important pour les réfugiés et les demandeurs d'asile (près de 420 appels ont été traités en 2021). Concernant les procédures d'enregistrement et de détermination de statut de réfugié (DSR), celles-ci continuent d'être maintenues, en présentiel sur prise de rendez-vous ou à distance lorsque les conditions le permettent.

Activités principales

Protection

- **Enregistrement et DSR** : Dans l'attente de l'établissement d'un système national d'asile, le HCR continue d'enregistrer les demandeurs d'asile et de conduire des entretiens de détermination de statut de réfugié (DSR). Les personnes reconnues par le HCR sont référées à la Commission interministérielle de régularisation, qui opère à Rabat dans les locaux du *Bureau des Réfugiés et Apatrides (BRA)*, sous l'égide du MAEC. Le HCR est présent lors des auditions de la Commission et présente les dossiers. **Les auditions du BRA ont été suspendues au début de la crise du COVID-19. Le renouvellement des cartes de BRA a pu reprendre depuis le mois de décembre 2020. En 2021 le HCR continue d'adapter ses procédures d'enregistrement et de DSR pour assurer une continuité de l'accès aux procédures d'asile tout en respectant les mesures de préventions au COVID-19. En 2021, le HCR a enregistré 1 379 nouvelles demandes d'asile.**
- **Assistance juridique** : Le HCR travaille avec un cabinet d'avocat privé (Cabinet Lemseguem) afin de fournir une assistance juridique aux réfugiés et demandeurs d'asile, telle que pour l'obtention de certificats de naissance, le dépôt de plainte contre des agressions physiques et la représentation devant les tribunaux marocains. En 2021, 24 personnes ont pu bénéficier de cette assistance juridique.
- **Logements d'urgence** : Le HCR dispose d'un programme d'hébergement d'urgence et de protection par le biais de la FOO. Les logements d'urgence ont été conçus pour répondre aux besoins immédiats, tandis que les maisons de protection répondent à des besoins sur le plus long-terme. Ce programme bénéficie aux réfugiés et demandeurs d'asile en situation d'extrême vulnérabilité : mineurs non-accompagnés, femmes à risque, mères célibataires, victimes de traite, survivants de violences basées sur le genre. En 2021, 35 réfugiés et demandeurs d'asile avec des besoins spécifiques ont été hébergés par le programme de logement du HCR et de la FOO.
- **Victimes de violences sexuelles et sexistes** : Un système de référencement et prise en charge est mis en place pour les survivant(e)s et les personnes à risque accru de violences sexuelles et sexistes afin de leur assurer l'accès aux soins médicaux, aux services psychosociaux, à l'assistance juridique et aux moyens de subsistance grâce aux services des partenaires du HCR, de la société civile et des services publics. La prévention est aussi réalisée à travers l'organisation de sensibilisations et d'activités communautaires. Pour répondre au risque accru de violences pendant la crise du COVID-19, le HCR a dédié une ligne téléphonique de son standard de protection spécifiquement pour les femmes. **Depuis l'apparition de la pandémie en Mars et ce jusqu'en décembre 2020, l'ensemble des lignes ont reçu environ 128 appels de réfugiées et demanderesse d'asile, représentant près de 30% des appels.** Leurs requêtes concernaient notamment l'assistance au logement et l'assistance financière. Une augmentation du nombre de cas de violences domestiques a été observée.
- **Sensibilisation et activités communautaires** : Le HCR collabore étroitement avec les Groupes de Travail Protection (GTPs) à Oujda, Tanger et Casablanca afin d'identifier et de référer les personnes ayant des besoins spécifiques aux services concernés. En 2021, un nouveau GTP a été créé pour la région de Fès/Meknès sous l'égide du HCR avec la participation du Conseil Régional des Droits de l'Homme.
- **22 agents communautaires** réfugiés et de nationalités différentes disséminent l'information au sein des communautés de réfugiés sur 7 régions du Royaume et relaient leurs besoins et préoccupations auprès du HCR et de ses partenaires.

- Des lignes téléphoniques en 3 langues (arabe, français et anglais) pour la protection, l'enregistrement et la DSR ont rapidement continué d'être actives et sont un point de contact essentiel pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Un numéro additionnel est dédié aux urgences (notamment en cas d'arrestation). Les réseaux sociaux sont aussi un point de contact important pour les réfugiés et les demandeurs d'asile avec 140 requêtes reçues.
- **Réunion de coordination gestion et suivi des cas de protection** : Afin de renforcer l'évaluation de la vulnérabilité et mieux gérer le suivi et le référencement des cas de protection et répondre de manière efficace et appropriée, une réunion mensuelle de coordination entre le HCR et ses partenaires de mise en œuvre a été instituée par la protection. Dans le respect des principes de confidentialité et suivant le consentement des réfugiés, les cas complexes sont discutés par les participants pour identifier des solutions en termes de projet de vie et solutions durables.
- **Renforcement de l'engagement envers les politiques et approches clés de protection** : une attention particulière est donnée, avec le bureau régional MENA, pour le renforcement des engagements envers les politiques et approches de protection notamment les méthodes participatives par l'amélioration de la collecte et l'analyse des données via KOBO Power BI, les mécanismes de plainte et retour d'informations, la communication avec les communautés et la responsabilité envers les personnes relevant de la compétence du HCR (AAP).

Assistance financière pour les personnes vulnérables

- Le HCR contribue aux coûts de logement et de nourriture des réfugiés les plus vulnérables (femmes seules, enfants non accompagnés, victimes de violence basée sur le genre et personnes ayant des besoins médicaux) à travers une assistance financière, sur la base d'évaluations conduites avec la FOO. En 2021, plus de 830 familles ont ainsi été assistées.
- A titre exceptionnel et dans un esprit de solidarité, chaque réfugié enregistré par le HCR, ainsi que des demandeurs d'asile extrêmement vulnérables, vont bénéficier d'une assistance financière. Une première distribution est prévue pour le mois de Mai au profit de **plus de 4750 familles**.

Education

- Grâce à son programme d'aide à l'éducation, et en collaboration avec son partenaire de mise en œuvre la Fondation Orient-Occident (FOO), 86% des enfants réfugiés sont scolarisés en primaire en 2021.
- Assurer une scolarisation équitable d'un point de vue genre reste une des priorités du HCR. Ainsi, 48% des enfants réfugiés scolarisés au Maroc sont des filles.

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_17285

